

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES FRONTIÈRES

10 juin 2013, Commission européenne, Bruxelles

I. Contexte

Dans le cadre du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat), une réunion préparatoire de travail a été organisée par la Commission européenne à Bruxelles le 10 juin 2013 pour aborder le thème prioritaire de la gestion des frontières en Afrique Occidentale et ainsi préparer la réunion thématique qui aura lieu à Madrid au mois de novembre 2013. La réunion a compté avec la participation de la Belgique, du Burkina Faso, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Sénégal, et de la Commission européenne ainsi que les représentants du Consortium mettant en œuvre le Projet de Soutien au Processus de Rabat. A noter que toutes les délégations ont dépêché des experts en matière de gestion des frontières.

La première partie de la réunion était consacrée à la présentation des défis et l'identification de bonnes pratiques en matière de coopération opérationnelle et la deuxième partie au cadrage de la réunion thématique et à une possible continuation de la coopération en matière de gestion des frontières au sein du Processus de Rabat.

II. Présentation des défis et identification de bonnes pratiques

¹ Lors du dernier Comité de Pilotage du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement Processus de Rabat tenu à Bruxelles en février 2013, les membres du Comité de Pilotage ont identifié la gestion des frontières dans un cadre régional étant une priorité des pays du Processus de Rabat. Le Projet de Soutien prévoit une des deux réunions thématiques consacrée à ce thème.











Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement – Processus de Rabat

La première session du groupe de travail a été ouverte par deux présentations effectuées par le Sénégal et de la France. Ces présentations ont décrit avec précision la situation actuelle en matière de gestion des frontières en Afrique Occidentale et ont donc permis de mettre en contexte les débats tout en proposant déjà des pistes de réflexions sur d'éventuelles bonnes pratiques de coopération qui sont déjà mises en place et qui pourraient être partagées de.

En premier lieu, M. Philippe Duporge, Commissaire de Police attaché de Sécurité Intérieure et Chef de la Cellule Régionale d'Assistance à la Sécurité de l'Aviation Civile (CRASAC), a exposé les défis et la valeur ajoutée d'une gestion efficace des frontières dans le contexte actuel de l'Afrique occidentale. Par la suite, M. Mamadou Thiandoum, Directeur de la Police de l'Air et des Frontières du Ministère de l'Intérieur, a présenté la dimension régionale de la gestion des frontières en Afrique occidentale.

Les initiatives suivantes ont été identifiées pour améliorer la gestion des frontières au niveau régional :

Sur le plan juridique/institutionnel

- l'harmonisation des législations des États
- la simplification des procédures aux frontières
- la reconnaissance du statut particulier des communautés transfrontalières
- le développement du cadre institutionnel : la création de directions générales de la police aux frontières
- la facilitation des mouvements des personnes : la mise en œuvre d'une carte d'identité commune pour l'espace CEDEAO et la mise en place d'un visa unique pour l'espace UEMOA
- le développement de stratégies nationales en matière de gestion des frontières

> Sur le plan opérationnel

- la mise en place de patrouilles mixtes aux frontières
- la favorisation de rencontres régulières entre les autorités administratives et policières en charge des questions frontalières au niveau régional
- l'élaboration de plans annuels de formation du personnel aux frontières
- la création de réseaux d'échange d'information sécurisés entre postes frontières









Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement – Processus de Rabat

le développement de mécanismes de liaison entre les dispositifs visant à contrôler le déplacement des migrants

Sur le plan matériel/technologique

- la mise en place de centres de détection de fraude documentaire
- le déploiement des systèmes biométriques

III. Préparation de la réunion thématique sur la gestion des frontières

Lors de la deuxième session, les discussions se sont focalisées sur les thèmes suivants : (1) les modalités de la réunion thématique, (2) l'identification des sujets clés à aborder, (3) les résultats souhaités à l'issue de cette réunion, (4) le profil des participants, (5) le rôle futur du groupe de travail.

Les participants se sont mis d'accord sur les aspects suivants :

- 1) la réunion thématique sera présidée par l'Espagne et coprésidée par le Burkina Faso. Cet évènement aura lieu à Madrid, de préférence au mois de novembre 2013.
- 2) Les lignes thématiques qui devraient constituer la structure de la réunion thématique à Madrid, à savoir:
 - Le trafic des migrants
 - Les communautés transfrontalières
 - Le renforcement des moyens de gestion des frontières. Ce troisième axe pourrait éventuellement inclure plusieurs sous-thèmes, tels que la mobilité régionale, le développement des stratégies de gestion des frontières, le renforcement des frontières et les infrastructures.
 - La réunion thématique pourrait également prévoir une introduction sur l'état de lieux des différents initiatives ayant déjà eu lieu et les nouvelles tendances migratoires.









Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement – Processus de Rabat

- 3) Un seul document sous la forme d'une déclaration qui contienne un résumé des travaux, et des initiatives concrètes sera rédigé à l'issue de la réunion thématique.
- 4) Les **participants** à la réunion thématique devront avoir un profil technique. En outre, la présence des points focaux nationaux des membres du Comité de Pilotage du Processus de Rabat est fortement recommandée étant donné qu'une réunion du Comité de Pilotage sera organisée en parallèle.
- 5) Le **groupe de travail** pourrait être pérennisé tout au long de la troisième phase du Processus de Rabat mais ses éventuelles activités futures seraient définies à l'issue de la réunion thématique.

Finalement, il a été décidé que les participants à ce groupe de travail seront consultés lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion thématique afin qu'il reflète les intérêts clés des États.







